

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MARS 2025 – 20H

ORDRE DU JOUR

Nomination du secrétaire de séance

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2025

II- Délibérations

2025-07 : Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) année 2024

2025-08 : Affectation du Résultat

2025-09 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025

2025-10 : Budget Primitif 2025

Rapport des commissions

Informations Diverses

Assemblée présidée par Monsieur Pierrick DUFOURD, le Maire

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM- CANIZARES.

EXCUSES : Monsieur Quentin HUDRY représenté par Monsieur Pierrick DUFOURD par pouvoir du 17 mars 2025, Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Louis GAVORY est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II– Délibérations

2025-07 : Approbation du Compte Financier Unique (C.F.U.) année 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (C.F.U.) pour l'année 2024 de la commune, présenté à la commission finances du 25 février 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	632 815,58	911 744,59	1 544 560,17
Recettes	875 302,16	507 323,49	1 382 625,65
Résultat	242 486,58	- 404 421,10	- 161 934,52
Résultats N-1 reportés	799 872,29	- 198 369,49	601 502,80
Résultat final	1 042 358,87	- 602 790,59	439 568,28
Report dépenses		50 679,58	50 679,58
Report recettes		142 503,00	142 503,00
Résultat de clôture	1 042 358,87	- 510 967,17	531 391,70

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,
 Considérant que le C.F.U. se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,
 Considérant que le C.F.U. met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
 Considérant que le C.F.U. est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du C.F.U.,
 Considérant les éléments susvisés,

Monsieur de Maire quitte la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, il ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité de :

Approuver le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à exécution de la présente délibération.

2025-08 : Affectation du Résultat

Le Conseil Municipal après avoir procédé au vote désigne Monsieur Jean-Paul COSTAZ Président de séance.

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 25 février 2025.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ, 1er adjoint au Maire en charge des finances, présente l'affectation du résultat, qui s'établit ainsi :

Résultat global de la section de fonctionnement	1 042 358,87
Résultat global de la section d'investissement	- 510 967,17

La section d'investissement présentant un déficit de 510 967,17, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante au budget primitif 2025 :

Recettes au compte 1068 section d'investissement	510 967,17
Recettes au compte 002 section de fonctionnement	531 391,70

Le résultat d'investissement sera repris en dépenses de la section

d'investissement au compte 001 "déficit antérieur reporté" pour

602 790,59

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'approuver l'affectation en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 510 967,17 €

D'approuver l'affectation en recette de fonctionnement au compte 002, la somme de 531 391,70 €.

2025-09 : Vote des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 25 février 2025.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024-07 du 26 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 16.99% Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47.77 %.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les Collectivités Locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

De maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM et de les porter à:

- Taxe d'habitation: 8,90 % ;

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 16,99 % - (taux communal 4,96% et taux départemental 12,03 %) ;

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,77 % ;

De charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

De donner pleins pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'état n°1259 COM décrit ci-dessus.

2025-10 : Budget Primitif 2025

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 25 février 2025.

Monsieur Jean-Paul COSTAZ, 1er adjoint au Maire, en charge des finances, présente le projet de budget primitif 2025, M57, ainsi que l'état des indemnités versées aux élus.

En prenant en compte les observations de la séance, le budget primitif M57 2025 est équilibré

- Section fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 1 371 140,70€

- Section Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de 2 902 959,17€

Après débat et délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif M57 pour 2025.

Le Conseil municipal après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide à l'unanimité :

D'approuver le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 371 140,70	1 371 140,70
Section d'investissement	2 902 959,17	2 902 959,17
TOTAL	4 274 099,87	4 274 099,87

RAPPORT DES COMMISSIONS :

COMMISSION TRAVAUX/RESEAUX

Monsieur Roland PINGET indique qu'il fera prochainement le tour des routes afin de prévoir les rénovations/réalisations pour l'année 2025.

Il est prévu, par la société Proximark, de terminer le chaudiou au printemps 2025.

COMMISSION PETITE ENFANCE

Monsieur Pierrick DUFOURD informe que Mme Heidi BONNIER, Présidente de l'association Badaboum, sera présente en début de conseil municipal du 15 avril prochain, afin de présenter aux conseillers la demande de financement concernant la zone de change des enfants suite à la dernière visite de la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile).

SIVU SCOLAIRE

Monsieur Christophe BOSSU indique que M. Kevin FLEURY était en arrêt maladie la semaine dernière. 29 enfants étaient inscrits au périscolaire. Les membres du SIVU l'ont remplacé mais le remplacement ponctuel reste compliqué. Dès la rentrée de septembre 2025, Mme Vanessa HENNECKEN le remplacera au service périscolaire de Villard le soir en binôme avec Mme Valérie LEPINAY.

Mme Valérie LEPINAY assurera le périscolaire du matin.

MARPA LA CLAIRIERE

Madame Sophie MARGAS indique que le directeur M. Kévin Biehler en poste depuis 2022 quitte ses fonctions début avril, il assurera une semaine de tuilage avec la nouvelle directrice Mme Marie-Pierre Rufer. Elle a notamment été éducatrice spécialisée de formation et cadre de la fonction publique territoriale, et a déjà été directrice d'une résidence autonome pour personnes âgées, à Annemasse, et d'un service de maintien à domicile.

A ce jour, tous les appartements sont occupés.

CCAS

Monsieur Denis DUFOURD précise que le dernier après-midi récréatif de l'hiver se déroulera le mercredi 2 avril 2025 à la salle polyvalente de Villard. Il sera organisé un loto dès 14h. Ouvert à tous.

COMMUNICATION

Monsieur Jean-Louis GAVORY indique que Mme Emilie BERNAZ, Mme Maryline PARENT et lui-même ont travaillé sur le nouveau site internet de la commune, avec une version pour mobile. Il sera mis en ligne dès le 31 mars prochain. Il renouvelle ses remerciements à toutes les deux.

Les 3 et 4 avril prochains seront dédiés à la distribution du Villard Infos n° 9 avec l'agenda d'avril à septembre 2025. Il remercie Mme Emilie BERNAZ pour la mise en page.

A la suite du vote du budget primitif 2025 et de la somme de 3 200€ inscrite pour la maintenance informatique, il souhaite apporter un complément d'information. Cette somme comprend la sécurisation des données, très importante au vu des nombreux piratages des collectivités locales ainsi que le changement de l'ordinateur vieillissant dédié à la consultation du cadastre.

Aussi, il indique que le Syane a été missionné pour la prestation de coaching informatique des élus et de la secrétaire générale de mairie, qui consiste notamment à reconnaître et éviter « le phishing » ou hameçonnage en français, technique frauduleuse utilisée par des cybercriminels pour obtenir des informations confidentielles comme des mots de passe, des informations bancaires ou des numéros de carte de crédit. Cette méthode repose sur l'envoi de faux e-mails ou de SMS, qui semblent provenir d'organisations légitimes comme des banques, des entreprises ou des institutions gouvernementales. Il va les relancer prochainement.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Pierrick DUFOURD indique qu'à la suite du classement en G d'un des trois appartements des Nais par le diagnostiqueur missionné par la commune, il n'est pas possible de relouer le logement en l'état. Il a été demandé au Syane de produire un bilan des travaux à effectuer pour pouvoir le relouer. La somme de 150 000€ a été prévue au budget primitif 2025 pour couvrir cette dépense. Il sera nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation extérieure, isolation du toit et changement de fenêtres, qui pourront être réalisés en présence des locataires dans les deux autres logements. Un marché public sera nécessaire et des subventions seront demandées.

La séance est levée à 21H34

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Jean-Louis GAVORY

